

au niveau des classes complémentaires a pu être porté au niveau des cours de formation du Lycée technique.

Les jeunes handicapés ont fréquenté ces cours de formation aux mêmes conditions et aux mêmes heures que leurs camarades non-handicapés et ont été intégrés dans les groupes scolaires normaux. Ainsi, une intégration scolaire pleine et sans réserves a pu être réalisée pour une période de 5 ans. Périodiquement, l'équipe de formation a procédé à un contrôle et une évaluation des résultats obtenus.

Tous les apprentis ont pu bénéficier des cours d'appui que le personnel enseignant du Centre de réadaptation a élaborés en étroite collaboration avec les chargés d'apprentissage et les instructeurs du Lycée technique.

Tous les jeunes handicapés impliqués dans cette expérience ont fait plusieurs fois par an, un stage pratique dans une entreprise du pays. Cette mise en situation vécue a favorisé considérablement l'acquisition de qualités professionnelles et d'attitudes sociales.

Permettez-moi d'ajouter que nous avons constaté, dans la plupart des cas, que l'enfant qui a été intégré en a retiré un bénéfice sur le plan de la communication et de la personnalité.

Mais il faut que le système soit souple, adapté à chaque cas, avec des changements d'orientation possibles. Il est indispensable qu'au niveau de la formation des enseignants, le travail pédagogique avec les enfants handicapés occupe une partie de l'horaire. Certes nous avons besoin d'observations bien conduites et sur une durée assez longue pour apprécier les effets de l'intégration scolaire. Il ne faut jamais oublier que, d'une part, elle n'est pas possible pour tous les enfants handicapés et que, d'autre part, elle présente des risques d'échec.

Il faut souligner encore une fois que l'idée d'intégration, actuellement à l'ordre du jour, offre d'indiscutables aspects positifs mais aussi des côtés négatifs, si elle est interprétée

-16-